

o.121.311.2 - VL/ch

Le 15 août 1978

Note pour Monsieur l'Ambassadeur A. HegnerSuisse - ONU
et Charte sociale

Au cours de la réunion de réflexion de la semaine prochaine au Lohn, vous aborderez la question du "timing" des initiatives à prendre en vue de favoriser notre éventuelle adhésion à l'ONU. Apparemment, deux échéances sont envisagées pour la consultation populaire requise en vertu de l'art. 89, alinéa 3, litt. b, de la constitution, soit mars 1981 ou mars 1982. A première vue, la campagne d'information visant à mobiliser l'opinion en vue de ce scrutin devrait commencer avec une anticipation adéquate sur les échéances prévues. On estime que cette période pourrait s'étaler sur environ deux ans.

Pour l'échéance la plus rapprochée, ceci impliquerait qu'une action concertée démarre déjà au printemps prochain, s'étalant ainsi sur la fin de la présente législature et le début de celle commençant à fin 1979.

Cette première alternative pourrait poser un problème par rapport aux "campagnes" à mettre en oeuvre en vue d'autres décisions importantes en matière d'engagements internationaux. Toutes proportions gardées, il faut relever dans ce contexte la question de notre adhésion éventuelle à la Charte sociale. La ratification de ce traité bénéficiant d'une première priorité par rapport aux autres engagements à assumer dans le cadre des conventions du Conseil de l'Europe (cf. rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Reiniger), la question est de savoir si et, cas échéant, dans quelle mesure une action d'information en faveur de notre adhésion à l'ONU peut être menée de front avec une éventuelle initiative parallèle visant à assurer la ratification de la Charte.

- 2 -

En égard au manque d'enthousiasme persistant dont fait preuve l'opinion publique face à tout nouvel engagement international en général, un parallélisme prolongé entre les deux actions pourrait se révéler préjudiciable à l'un et l'autre des buts à atteindre. Dans cet ordre d'idées, il semblerait donc préférable de ne pas susciter une action trop marquée en faveur de notre entrée à l'ONU avant de mieux percevoir les chances de ratifier la Charte sociale.

Ces derniers temps, ces chances semblent aller en s'amenuisant; les dernières réponses reçues dans le cadre de la consultation en cours (gouvernements de St-Gall et de Berne) sont en effet négatives. Pour l'instant, les avis positifs prévalent encore, mais de nombreuses réponses, dont celles de 14 cantons, de 2 partis gouvernementaux (Parti radical et UDC) et d'importantes organisations patronales font encore défaut. A ce stade, il n'est pas possible de dire dans quel sens penchera le bilan de la consultation. A l'issue de cette vaste enquête, on peut cependant prévoir que le Conseil fédéral se verra placé devant une décision difficile. Même si une faible majorité acceptante peut être trouvée au Parlement, il restera le handicap du référendum facultatif selon l'art. 89, alinéa 4 de la constitution. Ce référendum étant non seulement réclamé par les opposants à la Charte, mais aussi par une fraction des milieux favorables au traité, on voit difficilement comment le message à adresser aux Chambres pourrait persuader les parlementaires de renoncer à la clause référendaire.

Par ailleurs, si la consultation débouche sur un résultat d'ensemble négatif, le Conseil fédéral ne pourra pas se borner à "refermer le dossier", d'autant que les positions émises pendant la consultation seront publiées. Ces dernières devront donc être assorties d'un commentaire approprié (Rapport aux Chambres) compte tenu du fait que le Conseil fédéral restera lié par

- 3 -

l'obligation d'honorer la signature apposée au bas de la Charte le 6 mai 1976.

Pour atténuer, autant que possible, la "nuisance value" que peut représenter la Charte sociale dans le contexte Suisse-ONU, il y aurait lieu de donner notre préférence à l'échéance la plus éloignée pour la consultation populaire envisagée en l'espèce (mars 1982).

(Vallon)

Copie à :

- Division politique III, à l'attention de Mademoiselle M. von Grünigen
- Monsieur Y. Moret, à son retour
- Monsieur M. Krafft